

INTRODUCTION

Le Budget-programmes 2007-2009 s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté qui est le socle de l'ensemble des politiques de développement. La mise en œuvre efficace de cette stratégie passe par l'utilisation d'instruments, d'outils et autres méthodes de gestion axée sur les résultats. C'est là toute la problématique de la budgétisation par programme reposant sur un cadrage macroéconomique et budgétaire cohérent.

Le Budget-programmes est le principal instrument d'opérationnalisation du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté.

L'accès aux services sociaux de base est l'indicateur le plus visible dans l'appréciation de la pauvreté. Cependant, les performances en la matière passent nécessairement par l'amélioration des revenus. Cette amélioration est liée à la croissance économique et surtout à sa qualité qui reposent essentiellement sur :

1. une minimisation des risques liés aux facteurs exogènes sur la croissance ;
2. une meilleure insertion dans l'économie internationale par une amélioration des termes de l'échange.

Le taux de croissance de 2002 à 2005 a été en moyenne de 5,1% contre un objectif de 6,7%.

Pour la période 2007-2009 l'objectif sera en moyenne de 6,1%.

Sur la période 2007-2009, les recettes budgétaires représenteront en moyenne 16,59 % contre 16,77% sur la période 2002/2005. Les dépenses budgétaires représenteront en moyenne 26,43 % du PIB contre 27,50 % sur la période 2002/2005.

Ces indicateurs traduisent une politique budgétaire prudente reposant sur une mobilisation des ressources internes et une utilisation plus optimale de l'aide extérieure à travers l'appui budgétaire. Un accent particulier sera mis sur la recherche d'une plus grande efficacité des dépenses à travers une forte déconcentration des crédits au niveau opérationnel pour un développement harmonieux de l'ensemble du pays.

L'amélioration des recettes intérieures nécessitera un suivi accru du secteur minier :

- l'identification correcte des contribuables ;
- une meilleure maîtrise des exonérations ;
- une amélioration de l'application du Programme de Vérification des Importations.

Ci-dessous l'évolution attendue des recettes budgétaires de 2007-2009 par nature et par service.

1. Par Nature (En milliards de francs CFA)

RUBRIQUES	2006	2007	2008	2009
Recettes Fiscales	487,523	534,482	580,171	630,090
Recettes non Fiscales	41,234	39,568	46,943	49,779
Rec. Exceptionnelles	25,907	10,472	10,660	11,225
Budget Spécial d'Investissement	233,465	245,899	268,400	290,300
Appui Budgétaire	47,224	49,227	35,503	31,751
Budgets Annexes, Comptes et Fonds Spéciaux	5,387	5,672	6,091	6,541
TOTAL	840,740	885,320	947,768	1019,685

2. Par Service (En milliards de francs CFA)

SERVICES\ANNEES	2006	2007	2008	2009
Direction Générale des Douanes	244,100	265,628	293,900	317,500
Direction Générale des Impôts	215,133	237,647	254,896	280,386
Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique	19,878	18,609	21,915	23,011
Direction Générale de l'Administration des Biens de l'Etat	8,070	8,070	3,000	3,000
Direction Nationale des Domaines et du Cadastre	36,000	38,520	49,405	51,555
Direction Générale de la Dette Publique	5,576	5,576	3,998	4,417
TOTAL	528,757	574,050	627,114	679,869

La maîtrise des dépenses passera par le respect des différents critères de convergences de l'UEMOA, seuls garants d'une politique budgétaire soutenable et en cohérence avec le cadrage macroéconomique dans un contexte d'union monétaire et économique.

Ci-dessous la répartition sectorielle des allocations budgétaires (%) :

SECTEURS\ANNEES	2006	2007	2008	2009
Education	16,94	16,81	17,71	17,33
Santé	7,77	6,69	6,92	6,73
Secteurs Sociaux	2,98	3,75	3,82	3,63
Ensemble Secteurs sociaux	27,68	27,24	28,45	27,68
Agriculture	12,64	13,43	13,10	13,54
Mine Hydraulique et Industrie	5,76	7,0	7,18	7,41
Urbanisme et Travaux Publics	10,80	11,81	11,74	12,26
Secteurs Productifs	29,0	32,25	32,02	33,21
Autres Secteurs	43,32	40,51	39,53	39,11

La mise en œuvre des politiques sectorielles sera intégrée au processus budgétaire en tenant compte des contraintes ci-dessous :

- les ressources disponibles ;
- la répartition spatiale des ressources humaines de la fonction publique ;
- l'effort d'allocation des ressources en faveur des secteurs sociaux et des infrastructures.

Les résultats obtenus dans la mise en œuvre du CSLP 1^{er} se présentent comme suit :

1. Développement institutionnel, gouvernance et participation

Les actions réalisées concernent, entre autres, l'élaboration du Programme de Développement Institutionnel (PDI), la restructuration des services et organes chargés de la planification, de la statistique, de l'aménagement du territoire et de la population, ainsi que l'élaboration de politiques, d'outils, d'instruments et de méthodes de gestion du développement, la mise en place du bureau du vérificateur, la désignation par le Gouvernement des procureurs et des cabinets privés pour l'animation des pôles économiques et financiers, le renforcement des capacités des services de contrôle et de la justice. Il y a eu également l'installation du Haut Conseil des Collectivités, la création d'une Commission interministérielle de pilotage des transferts de compétences et de ressources aux collectivités, la mise en place d'un dispositif d'appui technique et financier aux collectivités territoriales et l'élaboration d'un Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation.

Des efforts ont été réalisés dans le cadre de l'harmonisation des procédures de financement par la mise en œuvre de l'Appui budgétaire, une des composantes budgétaires du Plan d'action Gouvernemental d'Amélioration/Modernisation des Finances Publiques (PAGAM/FP), notamment, la signature d'arrangement cadre avec la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Mondiale, l'Union

Européenne, le Canada, la France, les Pays-Bas et la Suède ; et d'arrangements – spécifiques avec les Pays-Bas. Ces arrangements traduisent la volonté du Mali et de ses partenaires d'adopter de mécanismes communs pour la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles en vue de la réalisation des objectifs de développement.

La consolidation du processus démocratique et de la décentralisation s'est traduite surtout par la création d'une commission interministérielle de pilotage des transferts de compétences et de ressources de l'Etat et la mise en place d'un dispositif d'appui aux collectivités territoriales.

2. Développement des ressources humaines et de l'accès aux services de base

2.1. Education

De grands progrès ont été accomplis en matière de couverture scolaire avec un taux brut de scolarisation qui s'est accru de 9,66% de 2002 à 2005 ; les effectifs des CED se sont accrus globalement de 25% environ tandis que ceux des CAF ont enregistré une baisse de 47,17%. Les résultats par ordre d'enseignement se présentent comme suit :

- **Education préscolaire** : Le taux de pré scolarisation est passé de 4,5% en 2004 à 5% en 2005. Les effectifs ont augmenté de 8,9%.
- **Education spéciale** : le taux d'encadrement des enfants et adolescents handicapés a progressé de 17,1%. Le taux d'éducation spéciale qui était de 2,5 en 2004 est passé à 3,1% en 2005.
- **Enseignement fondamental** : le taux d'augmentation du nombre d'écoles au niveau de l'enseignement fondamental premier cycle est de 3,9% de 2004 à 2005, celui du second cycle est de 11,3%. Pendant la période, les effectifs des élèves ont augmenté de 16,28 au 1^{er} cycle et de 30,98% au second cycle. L'effectif du personnel a augmenté de 20,8%. Le taux brut de scolarisation est de 74% en 2005 contre 70,5% en 2004 pour le 1^{er} cycle et 38% contre 34,4% en 2004 pour le second cycle.
- **Education non formelle** : le nombre d'auditeurs a augmenté de 11,3% entre 2004 et 2005 pendant que le nombre d'animateurs a connu une augmentation de 9,45%.
- **Centre d'Education pour le Développement (CED)** : leur nombre a augmenté de 40,1% de 2004 à 2005.
- **Enseignement secondaire général** : l'accroissement des effectifs de cet ordre d'enseignement a été de 7,1% pendant la période ;
- **Enseignement Secondaire Technique et Professionnel** : le nombre total d'élèves est estimé à 47.137 en 2005. les établissements publics n'accueillent que 28% de cet effectif.

Les défis restent les scolarisations incomplètes dans le premier cycle de l'enseignement fondamental, la détérioration du niveau de qualification des maîtres, les disparités liées au mode de vie, au milieu de résidence, à la catégorie sociale et au sexe.

2.2. Santé

Les indicateurs en matière de santé et de population sont satisfaisants. L'extension de la couverture sanitaire a été forte sur la période et la distance d'accès aux soins de base a été réduite. Le nombre de CSCOM s'est accru de 7,87% de 2004 à 2005. La couverture sanitaire dans un rayon de 5 km est passée de 47% en 2004 à 50% en 2005. Le taux de couverture vaccinale des enfants de moins de 12 mois est passé de 90% en 2004 à 87% en 2005. Le taux de couverture vaccinale des enfants de 0 à 59 mois vaccinés au VPO (vaccin polio oral) a atteint 100%.

Les principales contraintes sont les retards dans l'application du décret relatif aux transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux collectivités territoriales, l'insuffisance de personnels qualifiés et d'équipements dans les CSCOM et l'absence de cadre formel opérationnel de maintenance des équipements et des infrastructures sanitaires.

2.3. Eau

Les interventions dans le domaine de l'eau ont contribué à améliorer les conditions de desserte en eau. De 2002 à 2005, le pourcentage de villages disposant d'au moins un point d'eau moderne est passé de 80,15% à 82,01% et la proportion de la population dans les centres urbains et semi-urbains ayant un accès durable à une source d'eau meilleure de 57,1% à 70,2%. Le taux d'accès à l'eau potable est passé pendant la même période de 57% à 66,1%.

Les interventions du secteur ont porté, en outre, au cours de la période 2002 – 2005, sur la réalisation d'infrastructures hydrauliques : 819 forages équipés, 436 forages réhabilités, 701 puits modernes construits, 5 adductions d'eau et 48 adductions d'eau sommaires.

2.4. Habitat

Les interventions dans le domaine de l'habitat ont conduit à l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Urbanisme, du Programme National de Logement et à la création de la Banque de l'Habitat, de l'Office Malien de l'Habitat et du Fonds de Garantie Hypothécaire.

Les contraintes du secteur se résument à :

- l'accès au crédit et au foncier ;
- le manque de dynamisme du secteur ;
- la faible capacité d'épargne des membres des sociétés coopératives ;
- le manque de développement des industries locales de production de matériaux de constructions ;
- la non maîtrise des méthodes et techniques améliorées de construction en matériaux locaux durables.

2.5. Emploi

La situation de l'emploi demeure préoccupante malgré la politique de promotion de l'emploi des jeunes qui s'est traduite par la création de l'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) et le recrutement de 1 765 volontaires.

2.6. Développement social

Les efforts déployés dans le domaine du développement social se sont concrétisés par la mise en place de structures, d'équipements et du dispositif législatif et réglementaire en faveur des handicapés ; le renforcement de la protection sociale.

2.7. Logement

L'accès au logement social a été une préoccupation matérialisée par la réalisation, en 2005, de 525 logements sociaux ainsi repartis : Bamako (320), Ségou (127), Gao (50) et Kidal (28). Au total, les logements sociaux s'élèvent à 2 413.

3. Développement des infrastructures de base et des secteurs productifs

Les résultats atteints dans le domaine des infrastructures routières sont appréciables en termes de réalisations et d'entretien. Des difficultés demeurent cependant en ce qui concerne les infrastructures aéroportuaires et ferroviaires.

Une extension plus rapide de la couverture téléphonique a été obtenue. Le nombre de localités branchées sur un réseau téléphonique a atteint 500 villes/villages. Il en est de même pour le pourcentage de la population couverte par la radio qui est passé de 76% en 2003 à 97% en 2005. La couverture télévisuelle reste quant à elle à améliorer 76% des localités en sont couvertes en 2005. Le taux d'accès à l'électricité est passé de 12% en 2002 à 15,03% en 2005 alors que, pendant la même période, la consommation en gaz butane est passée de 2.740 tonnes à 4 090 tonnes.

La mise en œuvre du Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 ha, du Programme National d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux, le démarrage du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole, la restructuration du secteur coton, la création d'un Commissariat à la Sécurité Alimentaire et la création du Ministère de l'Elevage et de la Pêche ont constitué les principales mesures entreprises dans le secteur primaire.

L'adoption par le Gouvernement de la déclaration de politique minière a impulsé le secteur privé dans la recherche minière. Les revenus tirés de l'exploitation de l'or représentaient 45,2 milliards en 2002.

Le domaine de l'industrialisation est marqué par la disproportion entre les potentialités existantes et les réalisations en terme de création d'emplois et de valeur ajoutée. Quant au domaine artisanal, il s'est caractérisé par la formation des artisans, le renforcement des structures d'encadrement, la mise en place de financements adaptés et l'ouverture de centres de promotion de l'artisanat.

Le secteur tertiaire a connu une décélération entre 2004 et 2005, passant d'une croissance de 7,4% à 5,3%. Les initiatives prises pour la promotion du commerce ont surtout porté sur l'appui à la promotion des exportations de certains produits agricoles ciblés.

De sérieux efforts de renforcement des capacités et de structuration ont été faits au niveau du secteur privé avec la création d'un site Internet, la mise en place du Programme d'appui à la compétitivité et à la productivité des entreprises, la création d'une agence de développement des services aux entreprises et d'une bourse nationale de sous-traitance et partenariat. De même, des évolutions ont été enregistrées en matière de micro finance durant la période. Le nombre des structures de proximité ayant augmenté de 10%. Une progression a été également enregistrée dans le domaine touristique dont la fréquentation a progressé de 83%.

L'évaluation de la mise en œuvre du CSLP a mis en lumière la faiblesse des liens entre le processus de celui-ci et les instruments budgétaires, la faiblesse des capacités des administrations en matière de formulation et d'analyse des politiques, de budgétisation et de suivi-évaluation. De ce constat, il est apparu nécessaire de :

- procéder à une harmonisation du CSLP avec les autres politiques et plans nationaux à long terme ;
- établir une cohérence entre le CSLP et les OMD ;
- effectuer un travail beaucoup plus analytique en vue d'une définition claire des programmes de réduction de la pauvreté ;
- développer des indicateurs spécifiques au pays et de systèmes de suivi évaluation afin de faciliter la prise de décisions.

Les enseignements tirés de l'évaluation du CSLP vont nourrir le CSLP 2^{ème} génération. D'où, la nécessité de prendre dans le processus d'élaboration de cette 2^{ème} phase du CSLP, certaines mesures importantes dont :

- la mise en place de différents mécanismes de concertation pour améliorer la coordination ;
- l'harmonisation des procédures de décaissement des différents bailleurs de fonds ;
- la clarification et la simplification du dispositif de suivi-évaluation ;
- l'harmonisation du CSLP avec le Programme Triennal d'Investissement (PTI), le Budget Spécial d'Investissement (BSI) et les budget-programmes ;
- la révision des indicateurs retenus et l'adoption d'une situation de référence pour eux.

Le budget-programmes de 2007 intervient dans un contexte macroéconomique caractérisé par un objectif de croissance du PIB de 6,1% en 2006, une diminution de l'inflation dont le taux sera ramené à 2,4% et une amélioration du taux de pression fiscale.

Il intervient également dans un contexte marqué par la poursuite de l'effort d'ajustement pour l'amélioration des recettes budgétaires et la maîtrise des dépenses publiques en vue de la réalisation des recommandations de l'UEMOA en particulier celles relatives à la surveillance multilatérale.

Il vise la consolidation des actions déjà entreprises lors des années précédentes. A cet effet, les actions viseront le renforcement des efforts d'ajustement et, en particulier, la nécessaire poursuite d'une gestion efficace et prudente des dépenses publiques pour l'amélioration des recettes et dépenses budgétaires. Le projet de loi de finances 2007 visera donc la réalisation de ces objectifs macroéconomiques. Ainsi, pour matérialiser les dispositions du budget comptable, les actions envisagées dans les budget-programmes traduisent en activités concrètes la réalisation de ces objectifs macro économiques.

Ces actions s'inscrivent dans l'optique du CSLP 2^{ème} génération. Elément important dans la conduite de la politique de développement du Mali, le CSLP, cadre de programmation budgétaire et de coordination de l'aide extérieure, définit une stratégie intégrée qui hiérarchise les priorités nationales de développement. Il a pour objectif de réduire significativement la pauvreté par une croissance soutenue d'environ 6,1% en moyenne entre 2007 et 2009. Aussi, il met un accent particulier sur les secteurs productifs et sur la poursuite et la consolidation du processus de réforme du secteur public.

L'accélération de la croissance se fera à travers le développement des filières de production rurale tandis que l'amélioration du bien être des populations sera réalisée par la poursuite des réformes entreprises pour l'atteinte des objectifs de développement du millénaire (OMD).

Les actions envisagées seront inscrites dans les axes suivants :

- **Développement du secteur productif :**

- **Axe 1 :** Création des Conditions favorables à la réalisation d'une sécurité alimentaire structurelle, durable, intégrée et fondée prioritairement sur l'accroissement de la production et de la productivité, sur la diversification et une meilleure valorisation des productions agricoles, pastorales, piscicoles et sylvicoles. L'objectif visé est d'assurer la sécurité alimentaire et de garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires ;
- **Axe 2 :** Promotion de l'émergence d'unités artisanales et industrielles performantes et compétitives en termes de transformation, de commercialisation et de recherches de nouveaux marchés : elle vise le développement des PME-PMI ;
- **Axe 3 :** Protection de l'environnement et meilleure gestion des ressources naturelles :

- **Renforcement du secteur social :**

- **Axe 1 :** Adéquation entre la formation et les exigences du marché de l'emploi, la mise en place d'un cadre favorable à la création d'emplois et leur sécurisation : l'objectif visé est la création et la promotion d'emplois ;
- **Axe 2 :** Développement des différents ordres d'enseignement ainsi que la poursuite d'une gestion déconcentrée et décentralisée dans une planification transparente et participative du système éducatif ;
- **Axe 3 :** Renforcement des capacités des structures socio-sanitaires et leur accessibilité géographique et financière ;
- **Axe 4 :** Prévention de la transmission, prévention et traitement des IST, prise en charge psychosociale et financière des personnes vivant avec le VIH, mise en place d'un système de surveillance épidémiologique.

- **Poursuite de la consolidation des réformes** (réformes de l'administration publique, de l'environnement des affaires, la liberté publique et la gouvernance démocratique, l'intégration régionale et sous régionale) :

- **Axe 1 :** Renforcer l'opérationnalisation des administrations locales pour un meilleur approfondissement du processus de démocratisation et dynamisation des économies.

Il vise la réforme de l'administration publique par la poursuite du processus de décentralisation et de déconcentration qui sont les fondements de la réforme de l'administration. Cette réforme doit se traduire par la responsabilisation des instances et des autorités des collectivités décentralisées, d'où les actions entreprises par le Gouvernement pour le transfert des compétences. L'élaboration et la mise en œuvre du schéma national d'aménagement du territoire ainsi que le renforcement de la capacité et du rôle économique du niveau régional (décentralisé et déconcentré) contribueront à mieux asseoir cette réforme ;

- **Axe 2 :** Renforcement des mesures d'élargissement de l'accès du plus grand nombre d'agents économiques à des services financiers adaptés et sécurisés.

Il s'inscrit dans la réforme de l'environnement des affaires dans laquelle la contribution de la micro finance a été essentielle dans la lutte contre la pauvreté ;

- **Axe 3 :** Création d'un environnement favorable à la promotion des droits de la personne, à la lutte contre la corruption :

Il s'inscrit dans la réforme de la liberté publique et la gouvernance démocratique au sein de laquelle la réforme du secteur de la justice est le principal aspect ;

- **Axe 4** : Renforcement des politiques d'intégration sous-régionale et régionale et maintien des engagements dans le cadre des Conventions internationales et des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux.

C'est dans ce contexte marqué par la mise en œuvre d'importantes réformes entreprises par le Gouvernement dont celle de la modernisation de l'administration publique, objet du Programme de Développement Institutionnel (PDI), qu'est intervenue l'élaboration du budget-programmes de 2007. Ce programme, dont un des volets essentiels est le Plan d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation des Finances Publiques (PAGAM/FP), constitue le cadre d'intervention du Budget-programmes 2007.

Réforme administrative d'envergure, le Programme de Développement Institutionnel vise à restaurer le crédit de l'Etat à travers la décentralisation, le désengagement de l'Etat du Secteur productif, la démocratisation de la vie publique et la satisfaction des attentes des usagers. Cela passe nécessairement par la consolidation des institutions démocratiques, l'existence d'un cadre de compétition transparent et équitable entre l'administration et les entreprises publiques et une administration saine, transparente, neutre et proche des citoyens. Il s'agit par ce programme de mettre fin à la prolifération des structures publiques, au cloisonnement des administrations, à l'absence d'une politique cohérente des ressources humaines et à la faible qualité des services offerts aux usagers. D'où, les cinq composantes du PDI qui sont :

- la réorganisation des administrations centrales et le renforcement de la gestion publique ;
- le renforcement de la déconcentration dans laquelle s'inscrit la déconcentration des allocations budgétaires, un des paramètres de la réforme des finances publiques ;
- la consolidation de la décentralisation ;
- le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- la communication et les relations avec les usagers.

En ce qui concerne la déconcentration des allocations budgétaires, il s'agira, pour favoriser l'efficacité de la performance des structures publiques, d'accorder une importance particulière à l'approche participative dans le processus de préparation et d'exécution de la loi de finances. L'objectif recherché ici étant d'inscrire les choix budgétaires sectoriels dans l'optique de la résolution des problèmes liés à l'amélioration du bien-être des bénéficiaires des services publics.

Le Plan d'Action Gouvernemental d'Amélioration et de Modernisation des Finances Publiques (PAGAM/FP) est partie intégrante du CSLP. Il est une composante du PDI notamment de son volet réorganisation de l'Etat Central autour des missions stratégiques et la modernisation des processus, méthodes et procédures des services publics. Il comporte, d'une part, des actions visant à améliorer et moderniser les services financiers et d'autre part à asseoir des mécanismes de contrôle efficaces et performants.

Le PAGAM/GFP vise à :

- adapter et moderniser le cadre général des finances publiques ;
- renforcer la gouvernance et la transparence ;

- développer l'efficacité des administrations fiscales et financières ;
- augmenter la qualité de la préparation et de l'exécution du budget ;
- intégrer les financements extérieurs dans les procédures budgétaires nationales ;
- interconnecter le système information de gestion des dépenses publiques ;
- accroître la performance des Directions Administratives et Financières (DAF) et assimilés ;
- accroître l'efficacité des marchés publics ;
- mettre en œuvre un programme de formation permanente des agents des finances.

Le PAGAM/GFP fait l'objet de plan d'action annuel qui précise les actions à mettre en œuvre par les différents acteurs. Ces plans annuels sont élaborés en concertation avec les partenaires techniques et financiers.

L'appui budgétaire, une des composantes budgétaires de ce plan d'action, est matérialisé, cette année, par la signature d'un arrangement – cadre avec la BAD, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Canada, la France, les Pays-Bas et la Suède ; et d'arrangements – spécifiques avec les Pays-Bas. Ces arrangements traduisent la volonté du Mali et de ses partenaires d'adopter un mécanisme commun pour la mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté et des politiques sectorielles en vue de la réalisation des objectifs de politique économique du Mali.

Les supports élaborés pour soutenir et accompagner les budget-programmes (Cadre Budgétaire à Moyen Terme et Cadres de Dépenses à Moyen Terme) font parties également des mesures de la réforme budgétaire. Ces derniers (CBMT et CDMT) constituent, aujourd'hui, des outils précieux de prévision et de cadrage de la gestion budgétaire. Ils permettent une meilleure appropriation et une plus grande responsabilisation des départements ministériels dans l'affectation des ressources, dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles. En cela, ils permettent de réaliser la cohérence des actions par, d'une part la projection des ressources et d'autre part celle des dépenses sur une base triennale.

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme 2007 – 2009 couvre, sur la période considérée, les dépenses de fonctionnement et d'investissement publics que le Mali envisage pour la réalisation des objectifs du Gouvernement en tenant compte des ressources nationales et extérieures attendues. Il assure une allocation optimale des ressources en cohérence avec les priorités de l'Etat, contribue à une meilleure intégration des politiques et des programmes et au maintien de la stabilité de l'environnement macroéconomique et fixe un cadre de discipline budgétaire. Il contribue à la promotion d'une utilisation plus efficace des ressources. L'allocation sectorielle des dépenses budgétaires sur la période 2007 – 2009 est orientée de façon à donner au secteur productif une véritable impulsion. Ainsi, ce secteur reçoit en moyenne sur la période 32,25% du budget de l'Etat, le secteur social 27,24%, le reste (40,51%) allant aux autres secteurs.

Les CDMT s'inscrivent dans la logique du Cadre Budgétaire à Moyen Terme dont-ils s'inspirent. Ils reflètent, les politiques définies, les objectifs visés et les orientations fixées aux secteurs d'intervention dont ils constituent la traduction. Au stade actuel, les CDMT sectoriels se présentent comme suit :

1. Education

Les actions du secteur sont inscrites dans cinq axes :

- développement de l'éducation de base ;
- développement de l'Enseignement Secondaire Général ;
- consolidation et diversification de l'Enseignement Technique et Professionnel ;
- renforcement de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique ;
- amélioration de la gestion du secteur.

Il apparaît, aujourd'hui, que la structure des dépenses de fonctionnement par ordre d'enseignement est cohérente avec les objectifs de développement du secteur. L'efficacité et l'équité de l'allocation des ressources au niveau de l'éducation de base se sont fortement améliorées compte tenu de sa rentabilité sociale et de sa contribution à la réduction des inégalités. Les dépenses d'investissement enregistrent une forte progression à tous les niveaux. La priorité accordée à l'enseignement technique et professionnel est observée puisqu'il lui sera consacré en 2008 près de 15,6% des dépenses d'investissement contre 12,7% en 2005. Enfin, l'analyse de la dépense publique met en évidence la progression de l'effort budgétaire national et de l'appui des PTF pour l'éducation.

Les dépenses budgétaires consacrées à l'éducation vont de 16,81% du budget de l'Etat en 2007 à 17,38% en 2009.

2. Santé

Les actions visent à lever les goulots d'étranglement de la production de santé au niveau de ménages, des communautés et des systèmes de soins et à créer un environnement politique favorable à la levée de ces goulots d'étranglement. Les interventions pour l'amélioration de la santé sont inscrites dans cinq axes :

- améliorer l'accès géographique aux paquets de services essentiels ;
- améliorer la disponibilité des ressources humaines ;
- assurer la disponibilité de médicaments, vaccins et consommables de qualité de façon continue et au prix le plus bas sur l'ensemble du territoire ;
- assurer la qualité des services et lutter contre les maladies ;
- stimuler la demande à développer des systèmes d'accessibilité financière aux soins de santé et à renforcer la solidarité et la participation communautaire.

Deux programmes visent à créer les conditions de succès de la production de santé :

- la réforme des hôpitaux et des institutions de recherche ;
- le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la santé. Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de quatre axes majeurs que sont :
- l'extension de la couverture ;
- la stratégie avancée ;
- la stratégie mobile ;
- le renforcement de l'organisation du système de référence/évacuation.

Les dépenses consacrées au secteur de la santé fluctuent entre 6,69% du budget de l'Etat en 2007 et 7,03% en 2009.

3. Equipement et Transports

Le secteur de l'Equipement et des Transports prévoit la réalisation des programmes suivants :

- désenclavement (rail, air, voies fluviales) ;
- maintien et préservation des infrastructures et équipements (réseau routier, rail, air, voie fluviale) ;
- renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines ;
- amélioration des services et de la sécurité des transports et les performances des Bureaux d'Etudes Techniques (BET) et des Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Les actions prévues s'attachent à résoudre les problèmes identifiés au niveau du secteur.

Les dépenses consacrées au secteur connaîtront une évolution progressive en passant de 11,81% en 2007 pour atteindre 12,15% en 2009.

4. Développement Social, Solidarité et Personnes Agées

Les activités sont bâties sur la composante Développement social du PRODESS II. Elles reposent sur cinq volets qui sont :

- renforcement de la solidarité et lutte contre l'exclusion ;
- lutte contre la pauvreté ;
- renforcement de la protection sociale ;
- renforcement institutionnel ;
- développement des ressources humaines.

5. Emploi et Formation Professionnelle

Le secteur retient, pour la mise en œuvre d'une politique globale et active de l'emploi, les axes suivants :

- conforter et sécuriser les emplois privés existants et améliorer les performances dans l'emploi public ;
- réduire le chômage et le sous emploi en créant des emplois ;
- accroître la demande de main d'œuvre en zones urbaine et rurale grâce au développement du secteur privé ;
- améliorer l'offre de main d'œuvre grâce à une meilleure formation et qualification adaptées aux besoins ;
- généraliser la promotion de l'emploi au niveau local en tenant compte des spécificités régionales et en privilégiant le recours à la haute intensité de main d'œuvre.

Il s'agit, par ces actions, de lutter contre la pauvreté par l'amélioration de la productivité et de la qualité de la production dans les entreprises et dans le secteur informel.

6. Secteur de la réforme de l'Etat

La réforme du secteur de l'Etat est focalisée sur le Programme de Développement Institutionnel (PDI) qui constitue le cadre d'une véritable politique sectorielle en matière de gouvernance et de modernisation du fonctionnement des services publics. Il est décliné en six axes stratégiques qui sont :

- la réorganisation de l'Etat central ;
- l'amélioration des méthodes et procédures de gestion des affaires publiques ;
- le renforcement de la déconcentration ;
- la consolidation de la décentralisation ;
- la valorisation et le renforcement des capacités des ressources humaines ;
- la communication et les relations avec les usagers.

7. Secteur de la décentralisation

Les actions du Secteur de la décentralisation sont consacrées à la promotion des Collectivités Locales et bâties sur 6 axes :

- renforcement du cadre institutionnel de la décentralisation ;
- poursuite du processus de transfert des compétences ;
- renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation ;
- appui à la dynamique de développement local et régional ;
- pilotage et coordination du processus de décentralisation
- mise en œuvre d'un système performant de communication autour de la décentralisation.

Les CDMT ont un dénominateur commun : un important besoin de financement. Les actions prévues dans les CDMT des départements sectoriels engendrent une nécessité de prévision de financement dépassant les possibilités qui s'offrent à eux, aujourd'hui. Cette situation va exiger, à l'avenir, une plus grande objectivité et cohérence de la part des départements en matière de prévision.

A l'instar de l'année dernière, l'élaboration du budget programme 2007 a été marquée par :

- la poursuite de la formation sur l'approche du cadre logique de façon ciblée. En effet, les formations se sont déroulées au sein des départements ministériels avec les agents impliqués dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre des budget-programmes. Ceci, dans le souci d'améliorer l'élaboration du document et surtout d'établir sa cohérence avec le budget comptable ;
- la tenue, du 16 au 18 mai 2006, de l'atelier national de préparation de la revue des programmes et du budget. Il a regroupé les Directeurs Administratifs et Financiers, les gestionnaires des Institutions, les Directeurs régionaux du budget, les Directeurs des CPS, les Directeurs des Administrations centrales et des Services rattachés et les représentants des Gouverneurs de Région. L'atelier a recommandé, en particulier :
- la poursuite du renforcement de la participation dans le processus d'élaboration du budget ;
- la systématisation de l'organisation des concertations préalables au niveau des responsables de programmes ;
- la mise en œuvre des recommandations de l'étude sur le renforcement de la déconcentration budgétaire ;
- la poursuite de l'installation du logiciel de gestion des dépenses auprès des ordonnateurs secondaires délégués ;
- la formation des agents à l'utilisation du logiciel ;
- la redynamisation des comités de pilotage et de la surveillance active.

L'atelier a constitué un cadre d'échanges fructueux entre les ordonnateurs secondaires et administrateurs de crédits, les contrôleurs financiers et les comptables du Trésor sur les contraintes liées à la préparation et à l'exécution du budget.

Les participants ont sollicité l'appui continu de la Direction Générale du Budget pour la maîtrise de la méthodologie d'élaboration du budget programmes et la préparation des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT) ;

- la tenue, en juin 2006, des ateliers sectoriels annuels de revue et d'élaboration des programmes au cours desquels, il a été procédé à l'évaluation du budget programmes de l'année 2005 et les prévisions 2007, 2008 et 2009. Ces ateliers ont permis de constater une plus grande maîtrise du processus par les acteurs du budget programmes. Cependant, il reste que l'effort de formation et d'encadrement pour la maîtrise du processus doit être maintenu ;
- la mise à la disposition des DAF et des gestionnaires du budget du guide de préparation et de suivi de l'exécution du budget programmes élaboré avec l'appui de la coopération Canadienne.

La revue des programmes s'est déroulée conformément aux directives de la lettre circulaire N°00163 du 01 juin 2006, du Ministre de l'Economie et des Finances relative à la préparation du projet de Loi de finances 2007 dont la particularité est de mettre l'accent sur l'utilisation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) pour donner aux projets de budget une plus grande cohérence et un horizon temporel de pilotage. La revue des programmes s'est déroulée en deux étapes :

- dans un 1^{er} temps, il y a eu la tenue des concertations internes au niveau des responsables de programmes pour faire l'évaluation du programme de l'année écoulée et échanger sur les problèmes et perspectives. Les résultats de leurs travaux doivent être communiqués à leur DAF pour la tenue de la revue du Département ou de l'Institution.
- dans un second temps, les résultats de l'évaluation des budget-programmes 2005, les objectifs et priorités de 2007 et les perspectives 2008 et 2009 sont présentés à l'atelier de revue du Département ou de l'Institution auquel prennent part également les représentants de la société civile, des partenaires et des élus pour une meilleure prise en charge des préoccupations des secteurs. Les projets de budget ainsi élaborés sont transmis à la Direction Générale du Budget.

Les travaux réalisés au cours des revues de programmes se présentent sous deux tomes :

- **Tome 1** : Prévisions 2007 et perspectives 2008 et 2009 ;
- **Tomes 2** : Réalisations 2005.